

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	101
Présents :.....	72
Pouvoirs :.....	16
Votants :.....	88
Suffrages exprimés :	88
Ont voté pour :.....	88
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 30 juin 2022

DELIBERATION N° CC/22-89

Grand cycle de l'Eau

Réseau de gestion des eaux pluviales : participation des usagers aux frais de création de branchements

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *24 juin 2022*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 30 juin 2022 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne FROMENT-PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Yves DERAËVE (MERCEY), Noureddine SGHAÏER (MEREY), Michel LAGRANGE (MESNIL VERCLIVES), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Catherine DELALANDE

(VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Raphaël AUBERT (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), David HEDOIRE (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Jacky SABOURIN (suppléant de Jean-Michel DE MONICAULT - CROISY SUR EURE), Yannick CAILLET (suppléant de Moïse CARON - HOULBEC COCHEREL), Bruno DUBOT (suppléant de Michel PATEZ - LA BOISSIERE), Elisabeth BLOT (suppléant de Christophe BASTIANELLI - LA ROQUETTE), Delphine LAPORTE (suppléant de Sylvain BIGNON - LE CORMIER), Arnaud LANGLOIS (suppléant de Agnès MARRE - SUZAY)

Absents :

Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Claude LANDAIS (GIVERNY), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Quentin BACON (HARQUENCY), Lydie LEGROS (HECOURT), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL), Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), Jean-Marie MBELO (VERNON), Christopher LENOURY (VERNON)

Absents excusés :

Pouvoirs :

Renée MATRINGE a donné pouvoir à Marie-Odile ANDRIEU (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Antoine ROUSSELET a donné pouvoir à Aline BERTOU (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET a donné pouvoir à Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Didier COURTAT a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE (MENILLES), Bernard LEBOUQCQ a donné pouvoir à Serge COLOMBEL (MUIDS), Lydie CASELLI a donné pouvoir à Julien CANIN (PACY SUR EURE), Hervé PODRAZA a donné pouvoir à Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN a donné pouvoir à Yves DERA EVE (SAINT VINCENT DES BOIS), Juliette ROUILLOUX-SICRE a donné pouvoir à François OUZILLEAU (VERNON), Dominique MORIN a donné pouvoir à Catherine DELALANDE (VERNON), Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Youssef SAUKRET (VERNON), Sylvie GRAFFIN a donné pouvoir à Patricia DAUMARIE (VERNON), Paola VANEGAS a donné pouvoir à Léocadie ZINSOU (VERNON), Denis AIM a donné pouvoir à Jérôme GRENIER (VERNON), Thomas DURAND a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ (VEXIN-SUR EPTE), Chantale LE GALL a donné pouvoir à Annick DELOUZE (VEXIN-SUR EPTE)

Secrétaire de séance : Julien CANIN

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L1331-1 et suivants ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant la compétence des communautés d'agglomération pour la gestion des eaux pluviales urbaines ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De facturer au coût réel pour une maison individuelle, sur la base du marché 2019-040, les frais de création de branchements au réseau de gestion des eaux pluviales urbaines et selon les modalités définies au règlement de service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

Article 2 : De facturer au coût réel, sur la base du marché 2019-040, les demandes spécifiques des particuliers, professionnels et collectivités (ex. boîte de branchement, habitat collectif, extension de réseau, etc.) et selon les modalités définies au règlement de service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

Article 3 : De facturer 300 € TTC de frais de gestion pour chaque demande de branchement.

Article 4 : D'approuver le bordereau des prix unitaires joint en annexe, applicable depuis le 1^{er} juin 2022 et relatif aux travaux ponctuels et de raccordements aux réseaux de gestion des eaux pluviales existants, et d'approuver l'application des prix après révision des tarifs selon la formule du marché 2019-040.

Article 5 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 6 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 7 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Frédéric DUCHE

Seine Normandie Agglomération

		Total HT	Total HT	#N/D		
N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Unitaire Révisé	Montant
BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT (BA)						
BA1	INSTALLATION ET PREPARATION DE CHANTIER					
BA1a	L'installation de chantier est payée forfaitairement pour l'ensemble tel que défini ci-dessus pour la réalisation d'un branchement	F		700,00	729,40	#N/D
BA1b	Plus value relative à la fourniture et mise en œuvre d'un alternat sur une demi-chaussée avec feux tricolores réglementaire.	F/j		60,00	62,52	#N/D
BA1c	Plus value relative à la création simultanée d'un branchement supplémentaire à la même adresse ou sur une parcelle mitoyenne	F		150,00	156,30	#N/D
BA1d	Plus value pour la réalisation d'un branchement sur conduite en amiante-ciment en respectant les dispositions de la sous-sections 4 du décret 2012-639 y compris mise en décharge agréée des déchets amiantés.	F		350,00	364,70	#N/D
BA2	FORFAIT TRANCHEE					
BA2a	La découpe soignée de la structure de surface (enrobé, béton, etc.) est payée au mètre découpé	m		3,00	3,13	#N/D
BA2b	Profondeur inférieure ou égale à 1,50 m	F/ml		140,00	145,88	#N/D
BA2c	Profondeur comprise entre 1,50 m et 2,00 m inclus	F/ml		160,00	166,72	#N/D
BA2d	Profondeur comprise entre 2,00 m et 2,50 m inclus	F/ml		180,00	187,56	#N/D
BA2e	Profondeur comprise entre 2,50 m et 3,00 m inclus	F/ml		210,00	218,82	#N/D
BA2f	Profondeur strictement supérieure à 3,00 m	F/ml		240,00	250,08	#N/D
BA2g	Plus value pour la mise en œuvre de béton autocompactant	m3		180,00	187,56	#N/D
BA2h	Plus value pour la mise en œuvre de grave bitume	m3		350,00	364,70	#N/D
BA2i	Plus value pour la mise à disposition d'un BRH	F/L/2j		450,00	468,90	#N/D
BA3	FERMETURE DE TRANCHEE					
BA3a	Mise en œuvre d'enrobé noir à chaud 0/6	m²		28,00	29,18	#N/D
BA3b	Mise en œuvre d'enrobé noir à chaud 0/10	m²		32,00	33,34	#N/D
BA3c	Mise en œuvre d'enrobé rouge à chaud 0/6	m²		38,00	39,60	#N/D
BA3d	Mise en œuvre d'enrobé rouge à chaud 0/10	m²		40,00	41,68	#N/D
BA3e	Mise en œuvre d'un béton désactivé à 350 kg/m3 de ciment	m3		240,00	250,08	#N/D
BA3f	Mise en œuvre de terre végétale (et engazonnement)	m3		60,00	62,52	#N/D
BA3g	Mise en œuvre de tout venant compacté	m3		60,00	62,52	#N/D
BA4	FORFAIT CANALISATION					
BA4a	Canalisation PVC CR-SN16 diamètre 160 mm	ml		32,00	33,34	#N/D
BA4b	Canalisation PVC CR-SN16 diamètre 200 mm	ml		38,00	39,60	#N/D
BA4c	Canalisation PVC CR-SN16 diamètre 300 mm	ml		47,00	48,97	#N/D
BA4d	Canalisation PP SN12 diamètre 160 mm	F/ml		35,00	36,47	#N/D
BA4e	Canalisation PP SN12 diamètre 200 mm	F/ml		41,00	42,72	#N/D
BA4f	Canalisation PP SN12 diamètre 300 mm	F/ml		50,00	52,10	#N/D
BA4g	Canalisation PP SN16 diamètre 160 mm	F/ml		39,00	40,64	#N/D
BA4h	Canalisation PP SN16 diamètre 200 mm	F/ml		45,00	46,89	#N/D
BA4i	Canalisation PP SN16 diamètre 300 mm	F/ml		54,00	56,27	#N/D
BA4j	Plus value pour la réalisation d'un branchement en fonte ductile (CR32 minimum) y compris les pièces de raccords adaptées et de même nature.	F/ml		45,00	46,89	#N/D
BA5	BOITE DE BRANCHEMENT					
BA5a	La fourniture et pose de boîte de branchement sont payées à l'unité tel que décrit dans le BPU	u		540,00	562,68	#N/D
BA5b	Plus value pour le percement propre d'un mur pour le passage de l'antenne en domaine privé (sous réserve de l'accord écrit du propriétaire)	u		140,00	145,88	#N/D
BA6	REGARD DE VISITE					
	<i>La fourniture et pose de regard de visite sont payées à l'unité, selon la profondeur.</i>					
BA6a	Profondeur inférieure ou égale à 1,50 m	u		800,00	833,60	#N/D
BA6b	Profondeur comprise entre 1,50 m et 2,00 m inclus	u		950,00	989,90	#N/D
BA6c	Profondeur comprise entre 2,00 m et 2,50 m inclus	u		1 100,00	1 146,20	#N/D
BA6d	Profondeur comprise entre 2,50 m et 3,00 m inclus	u		1 200,00	1 250,40	#N/D
BA6e	Profondeur strictement supérieure à 3,00 m	u		1 400,00	1 458,80	#N/D
BA7	REFOULEMENT					
BA7a	La mise en œuvre d'une chambre à vanne y compris la robinetterie et le raccordement de la conduite de l'usager est payé forfaitairement tel que défini.	F		4 200,00	4 376,40	#N/D
BA7b	Canalisation en PEHD série assainissement PN10 diamètre 63 mm extérieur.	ml		38,00	39,60	#N/D
BA7c	Canalisation en PEHD série assainissement PN10 diamètre 75 mm extérieur.	ml		42,00	43,76	#N/D
BA7d	Canalisation en PEHD série assainissement PN10 diamètre 90 mm extérieur.	ml		45,00	46,89	#N/D
BA7e	Canalisation en PEHD série assainissement PN10 diamètre 180 mm extérieur.	ml		52,00	54,18	#N/D
BA8	POMPAGE DU DEBIT D'EXHAURE					
	<i>Le pompage de la tranchée est payé forfaitairement par demi-journée selon le volume horaire à extraire.</i>					
BA8a	Inférieur ou égal à 30 m3/h /demi-journée	F		250,00	260,50	#N/D
BA8b	Strictement supérieur à 30 m3/h /demi-journée	F		300,00	312,60	#N/D
BA9	FONCAGE					
	Le fonçage est payé au ml.FONCAGE					
	Le fonçage est payé au ml.					
BA10	CONTROLES					
BA10A	Essais de compactage					
	Les essais de compactage sont payés à l'unité.essais de compactage					
	Les essais de compactage sont payés à l'unité					
BA10B	Tests d'étanchéité					
BA10Ba	Test d'étanchéité sur branchement complet (canalisation & boîte de branchement)					
BA10Bb	Test d'étanchéité sur regard de visite (diamètre 1000 mm)					
BA10Bc	Test d'étanchéité sur boîte de branchement					
BA11	PLAN DE RECOLEMENT					
	Le plan de récolement est payé à l'unité par opération.PLAN DE RECOLEMENT					
	Le plan de récolement est payé à l'unité par opération.					
Sous-total "BA"						#N/D

Taux révision

1,042

TRAVAUX PONCTUELS D'ASSAINISSEMENT (TPA)						
TPA1	INSTALLATION ET PREPARATION DE CHANTIER					
	<i>L'installation de chantier est payée forfaitairement pour l'ensemble tel que défini ci-dessus suivant la durée et/ou le type d'intervention.</i>					
TPA1A	Installation de chantier dans le cadre de travaux d'extension de réseau					
TPA1Aa	Installation de chantier pour une journée	F		850,00	885,70	#N/D
TPA1Ab	Installation de chantier comprise entre 2 et 5 jours	F		1 200,00	1 250,40	#N/D
TPA1Ac	Installation de chantier strictement supérieure à 5 jours	F		1 800,00	1 875,60	#N/D
TPA1B	Installation de chantier dans le cadre de travaux de mise à niveau et/ou de remplacement de tampons					
TPA1Ba	Installation de chantier pour une mise à niveau	F		350,00	364,70	#N/D
TPA1Bb	Installation de chantier pour 2 à 5 mises à niveau	F		380,00	395,96	#N/D
TPA1Bc	Installation de chantier pour plus de 5 mises à niveau	F		400,00	416,80	#N/D

		Total HT	Total HT	#N/D		
N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Unitaire Révisé	Montant
TPA7d	Livraison dans un rayon de 30 à 45 km de l'agence	u		340,00	354,28	#N/D
TPA7e	Livraison dans un rayon de 45 à 60 km de l'agence	u		350,00	364,70	#N/D
TPA8	MISE A NIVEAU DE CADRE ET TAMPON					
	<i>La mise à niveau de tampon est payée à l'unité</i>					
TPA8A	Sans changement de tampon	u		280,00	291,76	#N/D
TPA8B	Avec changement de tampon (Classe D250)	u		430,00	448,06	#N/D
TPA8C	Avec changement de tampon (Classe D400 - Trafic intense)	u		600,00	625,20	#N/D
TPA8D	Plus value relative à l'utilisation d'une scie cloche pour le remplacement de tampon ; 1 forfait pour 5 découpes/remplacements dans la même journée Plus value relative à l'utilisation d'une scie cloche pour le remplacement de tampon ; 1 forfait pour 5 découpes/remplacements dans la même journée Plus value relative à l'utilisation d'une scie cloche pour le remplacement de tampon ; 1 forfait pour 5 découpes/remplacements dans la même journée Plus value relative à l'utilisation d'une scie cloche pour le remplacement de tampon ; 1 forfait pour 5 découpes/remplacements dans la même journée Plus value relative à l'utilisation d'une scie cloche pour le remplacement de tampon ; 1 forfait pour 5 découpes/remplacements dans la même journée Plus value relative à l'utilisation d'une scie cloche pour le remplacement de tampon ; 1 forfait pour 5 découpes/remplacements dans la même journée Plus value relative à l'utilisation d'une scie cloche pour le remplacement de tampon ; 1 forfait pour 5 découpes/remplacements dans la même journée	F		900,00	937,80	#N/D
TPA9	DEPOSE D'OUVRAGES EXISTANTS					
TPA9A	Dépose d'une canalisation tout matériau hors amiante-ciment	ml		85,00	88,57	#N/D
TPA9B	Dépose d'un regard existant	u		280,00	291,76	#N/D
TPA9C	Dépose d'une boîte de branchement existante	u		240,00	250,08	#N/D
TPA9D	Fourniture et mise en œuvre de béton plastique pour le remplissage de conduites, de regards ou de branchements existants	m3		180,00	187,56	#N/D
TPA9E	Dépose d'un échelon dans un regard	F/u		60,00	62,52	#N/D
TPA10	MAÇONNERIE SUR OUVRAGES EXISTANTS					
TPA10A	TPA10a - Maçonnerie générale à l'intérieur d'un regard existant	h		85,00	88,57	#N/D
TPA10B	Confection de cunette à l'intérieur d'un regard existant y compris le nettoyage haute pression préalable	F		350,00	364,70	#N/D
TPA10C	Fourniture et pose d'un échelon antidérapant dans un regard	F/u		120,00	125,04	#N/D
TPA10D	Fourniture et pose d'une crosse escamotable dans un regard	F/u		110,00	114,62	#N/D
TPA11	OUVRAGES DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIES					
TPA11A	Avaloir					
	<i>La fourniture et pose d'avaloir sont payées à l'unité selon la dimension</i>					
TPA11Aa	Avaloir de 600 mm de longueur	u		850,00	885,70	#N/D
TPA11Ab	Avaloir de 750 mm de longueur	u		980,00	1 021,16	#N/D
TPA11B	Plaque de recouvrement La fourniture et pose de plaque de recouvrement sont payées à l'unité. Plaque de recouvrement La fourniture et pose de plaque de recouvrement sont payées à l'unité. Plaque de recouvrement La fourniture et pose de plaque de recouvrement sont payées à l'unité	u		450,00	468,90	#N/D
TPA11C	Grille-avaloir					
	<i>La fourniture et pose de grille-avaloir sont payées à l'unité selon la longueur</i>					
TPA11Ca	Grille avaloir de 600 mm de longueur	u		650,00	677,30	#N/D
TPA11Cb	Grille avaloir de 750 mm de longueur	u		800,00	833,60	#N/D
TPA11D	Caniveau à grille					
	<i>La fourniture et pose de caniveau à grille sont payées au mètre linéaire selon la largeur et le type :</i>					
TPA11Da	Caniveau à grille largeur 100 mm	ml		90,00	93,78	#N/D
TPA11Db	Caniveau à grille largeur 150 mm	ml		102,00	106,28	#N/D
TPA11Dc	Caniveau à grille largeur 200 mm	ml		110,00	114,62	#N/D
TPA11Dd	Caniveau à grille largeur 300 mm	ml		150,00	156,30	#N/D
TPA11De	Caniveau à grille largeur 400 mm	ml		180,00	187,56	#N/D
TPA11E	Regard carré pour ouvrages d'eaux pluviales					
	<i>La fourniture et pose de regard de visite sont payées à l'unité, selon le type de regard - La fourniture et pose de regard de visite sont payées à l'unité, selon le type de regard - La fourniture et pose de regard de visite sont payées à l'unité, selon le type de regard :</i>					
TPA11Ea	Regard de 500 mm standard	u		600,00	625,20	#N/D
TPA11Eb	Regard de 750 mm standard	u		800,00	833,60	#N/D
TPA11Ec	Regard de 500 mm siphon	u		750,00	781,50	#N/D
TPA11Ed	Regard de 750 mm siphon	u		900,00	937,80	#N/D
TPA11F	Gargouille Le pose de gargouille est payé à l'unité. Gargouille Le pose de gargouille est payé à l'unité.	u		100,00	104,20	#N/D
TPA12	POMPAGE DU DEBIT D'EXHAURE					
	<i>Le pompage de la tranchée est payé forfaitairement par demi-journée selon le volume horaire à extraire</i>					
TPA12A	Inférieur ou égal à 50 m3/h /demi-journée	F		330,00	343,86	#N/D
TPA12B	Strictement supérieur à 50 m3/h /demi-journée	F		450,00	468,90	#N/D
TPA13	DERIVATION DES EFFLUENTS > 100 m3/h					
	Forfait journalier pour la dérivation d'un débit strictement supérieur à 100 m3/h comprenant : _ la fourniture et la mise en fonctionnement de la pompe _ le ballonnage du réseau d'un diamètre supérieur ou égal à 300 mm _ la pose de la canalisation de refoulement souple jusqu'au point de rejet	F		800,00	833,60	#N/D
	DERIVATION DES EFFLUENTS > 100 m3/h Forfait journalier pour la dérivation d'un débit strictement supérieur à 100 m3/h comprenant : _ la fourniture et la mise en fonctionnement de la pompe _ le ballonnage du réseau d'un diamètre supérieur ou égal à 300 mm _ la pose de la canalisation de refoulement souple jusqu'au point de rejet	F		800,00	833,60	#N/D
TPA14	FONCAGE					
	<i>Le fonçage est payé au mètre linéaire selon le diamètre</i>					
TPA14A	Diamètre inférieur ou égal à 300 mm	ml		350,00	364,70	#N/D
TPA14B	Diamètre strictement supérieur à 300 mm	ml		380,00	395,96	#N/D
TPA15	SONDAGE					
	<i>Le sondage est payé au mètre carré selon la profondeur</i>					
TPA15A	Profondeur inférieure à 1,00 m	m2		250,00	260,50	#N/D
TPA15B	Profondeur comprise entre 1,00 et 1,50 m	m2		300,00	312,60	#N/D
TPA15C	Profondeur comprise entre 1,50 et 2,00 m	m2		380,00	395,96	#N/D
TPA15D	Profondeur strictement supérieure à 2,00 m	m2		400,00	416,80	#N/D
TPA16	CONTROLES					
TPA16A	Essais de compactage Les essais de compactage sont payés à l'unité.	u		100,00	104,20	#N/D
TPA16B	Inspection télévisée L'inspection télévisée est payée forfaitairement par mètre linéaire.	F/ml		3,50	3,65	#N/D
TPA16C	Tests d'étanchéité					
	<i>Les tests d'étanchéité sont payés à l'unité selon l'ouvrage testé</i>					
TPA16Ca	Test d'étanchéité sur branchement complet (canalisation & boîte de branchement)	u		120,00	125,04	#N/D
TPA16Cb	Test d'étanchéité sur regard de visite (diamètre 1000 mm)	u		200,00	208,40	#N/D
TPA16Cc	Test d'étanchéité sur canalisation (1 unité pour 10 mètres linéaires)	u		180,00	187,56	#N/D

		Total HT	Total HT	#N/D		
N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Unitaire Révisé	Montant
TPA16Cd	Test d'étanchéité sur regard (dimension < 800 mm) ou sur boîte de branchement	u		180,00	187,56	#N/D
TPA17	PLAN DE RECOLEMENT Le plan de récolement est payé à forfaitairement par opération.	F		400,00	416,80	#N/D
<i>Sous-total "TPA"</i>						#N/D